









Codes d'agent payeur	
05	Établissement du réseau sociosanitaire du Québec
10	Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
15	Employeur
20	Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
25	Aide sociale (sécurité du revenu)
30	Ministère de la Sécurité publique (établissement de détention, service de police)
35	Solliciteur général du Canada (pénitencier fédéral)
40	Défense nationale du Canada (Forces canadiennes)
45	Anciens combattants du Canada
47	Gendarmerie royale du Canada (GRC)
50	Santé Canada (communauté autochtone fédérale)
52	Réserve autochtone et inuit conventionnée (provinciale)
54	Conseil de bande
55	Individu
60	Représentant légal
70	Régime hors province

R : Codes de raison du transport	
05	Diagnostic de traitement spécialisé (aller)
10	Diagnostic de traitement spécialisé (retour)
15	Transfert

Codes de désignation de lieu	
P : Prise en charge	D : Destination
05	Établissement et Installation sociosanitaire du Québec
20	Résidence privée
25	Établissement carcéral (centre de détention, prison)
45	Cabinet privé de médecin/groupe de médecine familiale (GMF)
50	Lieu d'un transfert aérien
55	Lieu public
60	Lieu d'un accident de la route ou hors route
65	Lieu d'un accident de travail
70	Hors province

T : Codes priorité de conduite	
N	Non urgente
U	Urgente
I	Immédiate

**Note :**  
Les codes régionaux ou maison, fournis par une agence de santé et des services sociaux ou la Corporation d'urgences-santé peuvent être utilisés.

Section D : Chronométrie du transport	
<b>Réponse de l'appel téléphonique au CCS (H2)</b>	Heure de la réponse à l'appel téléphonique par le répondant médical d'urgence (RMU). Cette heure correspond également à l'heure où la carte d'appel a été réactivée dans la RAO lorsqu'il s'agit d'un appel différé.
<b>Affectation des ressources ambulancières (confirmation) (H6)</b>	Heure de la confirmation de la réception de l'affectation par la ressource ambulancière. Dans le cas d'une ressource en horaire de faction, il s'agit de l'heure où le deuxième technicien ambulancier paramédic confirme la réception de l'affectation.
<b>Départ vers le lieu de prise en charge (H7)</b>	Heure de la mise en route de la ressource ambulancière vers le lieu de prise en charge de l'utilisateur. Cette heure correspond au moment où le véhicule est en mouvement vers le lieu de prise en charge.
<b>Arrivée sur le lieu de prise en charge (H8)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière sur le lieu de prise en charge de l'utilisateur. Cette heure correspond au moment où le véhicule est immobilisé.
<b>Arrivée auprès de l'utilisateur (H9)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière auprès de l'utilisateur. Cette heure correspond au moment où la ressource peut établir un contact physique avec lui et débiter son appréciation.
<b>Départ du lieu de prise en charge (H10)</b>	Heure à laquelle la ressource ambulancière quitte le lieu de prise en charge de l'utilisateur. Cette heure correspond au moment où le véhicule est en mouvement vers le lieu de destination.
<b>Arrivée au lieu de destination (H11)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière au lieu de destination. Cette heure correspond au moment où le véhicule est immobilisé.
<b>Triage débuté (H12)</b>	Heure à laquelle l'utilisateur est pris en charge par l'infirmière/infirmier au triage.
<b>Triage terminé (H13)</b>	Heure de l'attribution à l'utilisateur d'une priorité relative à l'échelle de triage et de gravité (ETG).
<b>Libération de la civière (H14)</b>	Heure de la récupération, par la ressource ambulancière, de la civière et des équipements essentiels à une nouvelle affectation.
<b>Fin de la remise en état du véhicule (H15)</b>	Heure à laquelle la ressource ambulancière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• a terminé le nettoyage/désinfection du véhicule et des équipements;</li> <li>• a remis en place les équipements essentiels à une nouvelle affectation.</li> </ul>
<b>Départ du lieu de destination (H16)</b>	Heure du départ de la ressource ambulancière du lieu de destination. Cette heure correspond au moment où le véhicule est en mouvement.
<b>Arrivée dans la région d'origine (H17)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière dans sa région d'origine, suite à une affectation hors région.
<b>Arrivée dans la zone d'origine (H18)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière dans sa zone d'origine, suite à une affectation hors zone.
<b>Retour au point de service/poste d'attente (H19)</b>	Heure de l'arrivée de la ressource ambulancière à un point d'attente qui lui a été attribué (ou à son point de service qui en tient lieu), en vue d'une prochaine affectation.
<b>Interruption</b>	Heure à laquelle une affectation est <i>interrompue</i> pour l'une des raisons suivantes : Lorsque le véhicule est en route vers un lieu de prise en charge : <input type="checkbox"/> Annulation sans réaffectation <input type="checkbox"/> Annulation pour réaffectation Lorsque le véhicule quitte le lieu de destination (ou le lieu de prise en charge si aucun transport) : <input type="checkbox"/> Nouvelle affectation lorsque le véhicule est en route vers le point d'attente/de service